propos

réunion de travail

25 janvier 2003

- intervention Louis SOUVET -

(A → J)

« Nous ne coalisons pas des états,
nous unissons des Hommes. »
-Jean MONNET-

Chers Collègues

Je tenais à introduire mon propos en citant cet illustre bâtisseur de l'Europe car cette Europe, c'est la nôtre, celle de tous ces citoyens qui tendent à unir leurs efforts. C'est dans cet esprit que je situe la réunion de ce jour.

L'aspect fondamental de ces relations entre les différentes collectivités en Allemagne comme en France est financier.

Je m'interrogeais donc, ce afin de susciter l'échange et la réflexion propre à ces journées d'études sur les améliorations possibles en la matière. Cette réflexion, je l'alimenterai par les mécanismes de péréquation financière et je peux vous dire -et vous serez tous d'accord avec moi qu'ici nous touchons le cœur du problème.

Ayant institué, de mon propre chef et avant une quelconque réglementation officielle, une dotation de solidarité au sein de la Communauté d'Agglomération, je sais comme le problème est délicat.

Utile, le mécanisme l'est, mais son auteur, c'est-à-dire moi, a droit, à chaque discussion sur le sujet, à un feu nourri de critiques. Et ici le clivage gauche/droite est largement dépassé, hélas pas dans un sens positif. Je préfèrerais pour ma part, que le consensus se réalise mais sans que je serve de bouc émissaire.

Que n'ai-je entendu sur le sujet ? C'est pourquoi la péréquation financière entre Länder a retenu toute mon attention. Je la rappellerai dans les très grandes lignes pour ensuite vous demander si, à l'épreuve du feu, les résultats sont satisfaisants quant aux grands équilibres et à la solidarité. Car se posent en France « et à l'heure de l'acte II de la décentralisation, des doutes quant à l'accroissement des inégalités entre collectivités locales dites « *riches* ». Peu importe pour l'instant le niveau de ces collectivités (région, département, communes) et les entités moins bien dotées, ce pour tel ou tel motif, situation géographique, reconversion industrielle und so weiter !

J'ai donc chaussé mes lunettes et j'ai repris la loi fondamentale. Il est indiqué dans la partie X à l'article 104 a « *la Fédération et les Länder supportent chacun leur part, les dépenses résultant de l'accomplissement de leurs tâches respectives* ». Principe relativement clair qui s'applique en particulier aux cas où les Länder exécutent les lois fédérales.

B

Les Länder supportent donc normalement la totalité des charges financières découlant de leurs responsabilités administratives, même lorsque celles-ci sont définies et imposées par une loi fédérale, ce qui semble assez fréquent (ici des subventions de la fédération sont toutefois possibles). La répartition du produit des impôts doit permettre d'obtenir selon les termes officiels une juste péréquation, éviter une surimposition des contribuables et sauvegarder l'homogénéité des conditions de vie sur le territoire. Pour ce qui concerne les relations financières entre les Länder est appliquée la règle du lieu de perception.

Mon propos n'est pas moralisateur, je cherche simplement à savoir si cela marche et si dans cette hypothèse, nous pourrions nous en inspirer.

Y a-t-il consensus ? Les Land sont-ils tous d'accord notamment certains Land très attractifs, tels la Bavière, le Bad Wurtemberg, la Hesse ? La péréquation en question et les lois successives en la matière (Länderfinanz ausgleich gesetzt) suscitent-elles une vaste adhésion ou au contraire, retrouve-t-on les mêmes querelles de clocher qu'à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération du Pays de MONTBELIARD et des autres organismes de coopérations entre les collectivités locales françaises ? Encore une fois, je pose des questions, je ne juge pas, je ne me le permettrais pas.

Réfléchissons en commun, comment pourrait être définis des critères de péréquations) ne prêtant plus le flanc à des critiques, toutes plus acerbes les unes que les autres. Les marchandages permanents, les renégociations entre l'Etat, la Fédération (pour l'Allemagne) on peut certes les limiter en fixant à l'avance des règles rigides et valables sur plusieurs années, mais dans ce cas, on risque de ne pas pouvoir tenir compte des évolutions économiques) démographiques, sociales. Comment stabiliser le plateau de la balance et arriver à un mécanisme acceptable par tous ? Je vous pose la question.

Il serait bien présomptueux pour moi de ne baser ces quelques interrogations que je soumets à votre sagacité uniquement sur des exemples allemands (j'allais employer l'expression outre Rhin, mais cela dépend de quel côté on se place). Permettez-moi d'inclure quelques éléments plus hexagonaux dans ce propos.

Arriverons-nous en France à nous dégager d'un centralisme qui, face à la nouvelle donne européenne n'est plus de mise ? Autrement dit, à passer de la décentralisation à une « République Territoriale ». Cette audace, c'est le président PONCELET (président du Sénat) qui l'a suggère lors des états généraux des élus locaux du 15 juin 2001 de MARSEILLE. Ce propos, je l'ai repris pour vous prouver que le Sénat sait quand il le faut, faire preuve d'audace, n'en déplaise à ces détracteurs, d'aucun l'ayant qualifié d' « anomalie démographique ».

Vous, chers Collègues, qui analysez cette problématique de façon extérieure, c'est-à-dire sans à priori, sans idées préconçues, pensez-vous que pour la France qui connaît comme l'Allemagne des particularismes locaux assez marqués, une révolution culturelle dans ce domaine des compétences est possible et qu'elle ne sera pas phagocytée par les chefs de service des administrations centrales de BERCY (Ministère des Finances) tout autant que ceux de la Place Beauvau (Ministère de l'Intérieur) ?

Il faudra faire preuve de pragmatisme et ne pas laisser les dogmes politiciens polluer cette problématique déjà fort complexe tant les paramètres sont nombreux et imbriqués les uns dans les autres.

Le président du Sénat propose une décentralisation des compétences pour tous « à la carte ». Une collectivité pourrait solliciter ainsi, pour un temps déterminé -et à titre expérimental- une compétence nouvelle, dès lors que son exercice a été prévu dans une loi cadre.

Recevrait ainsi une application le principe de subsidiarité. Principe auquel tous les élus locaux d'Europe doivent s'attacher. Je citerai à ce propos la recommandation émise par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à l'adresse des Etats membres :

> « Considérant que, s'il est rarement fait une référence explicite à ce principe dans les ordres juridiques nationaux existants, la philosophie du principe de subsidiarité, qui privilégie l'exercice du pouvoir au niveau le plus proche du citoyen, inspire déjà de nombreuses dispositions notamment dans les états fédéraux, membres du Conseil de l'Europe ».

Ce principe de subsidiarité, ne pensez-vous pas qu'il peut servir de critère de convergence ?

Il devra être mis en œuvre avec les grands principes régissant la vie et l'équilibre des états tels que la cohérence, l'unité d'application des politiques publiques au profit de l'ensemble des citoyens, de solidarité territoriale mais ce principe de subsidiarité est essentiel. Essentiel à l'heure où la Convention sur l'Avenir de l'Europe rédige sa future constitution. Les collectivités locales y ont toute leur place dans cette communauté en devenir. Le lien entre les instances communautaires et nos collectivités locales mettent en œuvre un droit d'origine communautaire. L'heure n'est pas au découragement même si aucun groupe de travail na été créé au sein de la Convention sur la question de la place des pouvoirs locaux dans la future constitution européenne.

F

Retroussons nos manches. Inspirons-nous de la détermination de l'un de vos compatriotes, Monsieur Peter RABE, lorsqu'il rapportait la Charte Européenne de l'Autonomie Régionale. Autonomie Régionale, voilà qui peut faire sourire les représentants d'un état fédéral mais cette autonomie, il faudra l'approfondir dans l'ensemble de l'Europe, et à plus forte raison des deux côtés du Rhin.

Faut-il renforcer le poids de telle ou telle entité régionale, en regroupant, en fédérant des entités locales comme en Pologne ? Certainement pour l'Hexagone, je vous laisse le soin d'apporter vos commentaires, mes chers Collègues en ce qui concerne l'Allemagne. Ces collectivités pourront ainsi mieux faire entendre leurs voix. Je m'associerai donc au propos tenus par mon collègue Peter ALTMAIER (au député au Parlement allemand), lorsque lors du colloque franco-allemand des 28 et 29 novembre 2002, il déclarait : *le droit européen doit respecter les compétences des communes. Dans sa législation, l'Union devra davantage tenir compte de leurs droits et de leurs compétences* ».

L'Europe à la croisée des chemins, *ein Kreuzweg für Europa*, cette expression que j'emprunte au professeur ECKY, qui malheureusement pour des problèmes de disponibilité ne pouvait pas intervenir, demain signifie que toutes les opportunités sont possibles.

G

Ces instances locales, ce modèle de convergence complémentaire au sein de la Communauté, il nous appartient d'y réfléchir, dans ce cadre franco-allemand, c'est-à-dire avec des expériences différentes mais aussi avec un regard croisé sans aucun a priori sur ces modèles qui sont arrivés à leurs limites de BREST à DRESDE, de HAMBOURG à MARSEILLE.

A notre modeste niveau imitons nos gouvernements respectifs qui viennent de formuler à la Convention des propositions en matière de sécurité intérieure et de justice. Ces propositions nous les axerons quant à nous, sur la gouvernance locale.

Il faut oser, des institutions se mettent en place, c'est le moment. Ne laissons pas, comme le stigmatise justement André FONTAINE, l'idée reçue de l'Etat-nation se transformer en musée. Croisée des chemins, tous les états communautaires à part entière ou en devenir se trouvent à cette croisée des chemins. Quels choix adopter face à la mondialisation, au chantier de la construction européenne, à l'émergence des « *régions* » au sens large du terme et non au sens strictement hexagonal. Des gardes fous existent, par exemple l'article 8 du préambule de la Charte Européenne sur l'Autonomie Régionale qui dispose que l'action des entités régionales s'exercera « *dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat* ». Rien ne servirait d'affaiblir les états, mais il faut trouver le juste point d'équilibre en plaçant dans la balance, l'efficacité et le principe de subsidiarité qui est son corollaire obligé.

Monsieur le Professeur KOHLZ, lors de nos échanges à LUDWIGSBURG, insistait sur la souveraineté des collectivités territoriales en matière de planification et là, je pense qu'il s'agit d'une piste très intéressante de réflexion quant à la recherche d'un ou de critères de convergence susceptibles de servir de moteur aux collectivités au sein de la Communauté Européenne. Sachons faire preuve d'imagination et d'audace, l'occasion de la construction communautaire est une opportunité. Sachons la saisir. Sachons influer sur les réformes et ne pas les subir !

Un autre critère de convergence, paradoxalement celui de l'application du droit communautaire. En effet dans toute la communauté et à plus forte raison puisque ce sont elles qui nous préoccupent aujourd'hui à l'égard des collectivités locales tant germaniques, qu'hexagonales, le droit communautaire apporte son lot de normes de contraintes. Et là aussi, nous avons tout intérêt à échanger nos expériences pour ne pas subir ce droit produit en flot continu par BRUXELLES (via la Commission et le Conseil) et Luxembourg (CJCE) et ajoutons à ce duo mais par pur plaisir, STRASBOURG. Plus sérieusement, la question de la mise en jeu de la responsabilité des territoires par rapport au droit communautaire se pose. Sachons ou tout au moins tentons, restons modestes dans nos ambitions, d'y apporter des réponses tant concrètes que communes.

Le moteur franco-allemand, cela doit servir aussi à permettre à nos collectivités de s'intégrer au mieux dans une Europe en devenir. Sachons échanger nos expériences, multiplions les échanges, c'est cela aussi l'esprit du Traité de l'Elysée.

Je vous remercie de votre attention.

Accueil officiel de la délégation allemande de Ludwigsburg

Discours de Louis Souvet

Samedi 25 janvier 2003

Centre Saint Georges

11h30

Ville de Montbéliard

Cher Monsieur Hans SCHMID,

Chers collègues élus,

Monsieur le président du Foto-Club,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Cher(e) ami(e)s,

Je suis heureux de vous accueillir à Montbéliard pour ces Journées d'Etudes entre nos villes.

Avant toute chose, je souhaite vous remercier à un double titre.

- D'abord, pour votre disponibilité permanente.

En effet, quand, à la fin novembre, nous vous avons annoncé que nous souhaitions organiser des manifestations pour le 40ème anniversaire du Traité de l'Elysée, vous avez non seulement accepté mais bien plus, vous avez participé à l'élaboration de ces journées. Or, je le sais nos délais ne sont pas les vôtres et vous avez eu des difficultés à vous organiser, mais comme

d'habitude vous êtes là et nous en sommes heureux.

Pour ma part, je le confesse, je crois que nous avons des progrès à faire dans le domaine de la gestion du temps...

J'ajoute une circonstance atténuante : la participation d'un ministre n'est pas chose aisée.

Ensuite, vous remercier aussi pour votre disponibilité quand le 8 janvier dernier, nous vous avons annoncé que la manifestation n'aurait pas lieu le 19, mais le 26 janvier.

Une nouvelle fois, vous vous êtes adaptés malgré les difficultés de réorganisation.

Ces moments délicats m'ont de nouveau montré s'il en était besoin que nous pouvions compter sur vous !

Soyez certains que vous pouvez aussi compter sur nous !

Malgré nos différences, nous nous retrouvons dans l'action et là, se trouve l'essentiel !

Puissions-nous servir d'exemple au niveau européen !

Ces deux journées d'amitié seront donc placées sous le signe d'une célébration puisque nous fêtons demain le quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée signé presque jour pour jour par le Général de Gaulle et le Chancelier Konrad Adenauer.

Ce traité, vous le savez, a scellé définitivement l'amitié et la réconciliation franco-allemande.

Sans fausse modestie, nos 2 villes ont joué aussi un rôle moteur dans cette question.

Inutile de vous rappeler notre passé commun à ce sujet.

Nos villes et surtout nos anciens maires, en tant que précurseurs, nous ont laissé un bien précieux :

Notre jumelage qui est un bien fringant quinquagénaire.

Il nous appartient de le faire vivre, de le développer et de léguer cet héritage à nos générations futures…

Une des concrétisations de ce jumelage réside dans la réalisation des Journées d'études qui nous réunit de manière périodique.

Pour mémoire, je vous rappelle que ces journées d'études ont été instituées en 1979.

Depuis, deux fois par an, nous nous réunissons en séminaire, alternativement à Ludwigsburg et Montbéliard, pour échanger sur des thèmes choisis en commun.

Ainsi, en 2002, l'Allemagne a fêté les 50 ans d'auto gérance des communes.

Dans ce cadre, l'association des communes du Land du Bade-Wurtemberg a organisé à Karlsruhe, un colloque sur le thème « 50 ans d'autogestion des communes en Europe – moteur pour une Europe proche du citoyen.

Les Villes jumelles étaient invitées.

Il y fut question de l'élargissement européen et de la nécessité de prise en compte des jumelages, acteurs citoyens de la construction européenne.

Une résolution fut envoyée à ce titre à la Convention chargée de l'élaboration de la Constitution Européenne.

Le lendemain, à Ludwigsburg était abordée la comparaison des systèmes administratifs allemand et français.

En effet, notre objectif consistait à mieux appréhender nos différences, nos atouts et nos limites pour mieux se comprendre, mais aussi, pour imaginer, modestement, de quels points positifs de l'un et de l'autre système, nous pourrions nous inspirer pour construire un modèle de fonctionnement adapté à l'Europe élargie.

Cette réflexion « grandeur nature » nous permet de mieux nous interroger et de mieux percevoir les enjeux européens.

Au regard de cette actualité européenne d'élargissement et d'élaboration d'une constitution, ces réflexions m'apparaissent donc primordiales.

Dans le cadre du quarantième anniversaire du Traité de l'Elysée, résolument tourné vers l'avenir et porteur d'une ambition franco-allemande forte, il a donc été décidé de poursuivre ce sujet d'étude à Montbéliard.

Les programmes vous seront distribués et vous constaterez que nous avons prévu une séance de travail assez longue, mais le sujet en vaut la peine.

Ensuite, il y aura place à des moments plus conviviaux avec une visite de ville animée, organisée par l'Atelier du Patrimoine et les Flambeaux de l'Allan.

Cette association d'animation historique nous a préparé un parcours riche en émotions et en souvenirs que nous partagerons.

Demain, dimanche après-midi, se dérouleront les manifestations officielles au Château et au Centre Saint-Georges avec un Forum d'information sur l'Europe qui clôturera ces journées.

En France, le manque d'information à ce sujet est nationalement reconnu.

Nous œuvrons donc par le biais de cette conférence selon les directives du Gouvernement de M. Raffarin dans un souci d'information démocratique envers nos concitoyens.

Avant de conclure ce propos, je souhaite mettre à l'honneur le président du Foto Club de Ludwigsburg, M. Beitler, qui a bien voulu mettre à disposition de la Ville de Montbéliard, une superbe exposition de photographies de notre ville jumelle. Ce sont des gros plans sur le quotidien

ludwigsburgeois, une façon de voyager et de mieux connaître cette ville avec une qualité artistique exceptionnelle pour le plaisir des yeux.

Merci à Messieurs Sukuwsky et Hauptmann, pour leur déplacement à Montbéliard et pour l'installation de cette exposition.

Merci aussi à mon ami Pierre Ducouloux, conseiller municipal et président de l'Association Cinéma Image et Son, pour son investissement à leurs côtés.

Cette exposition est visible dans le Hall de la Mairie jusqu'au 31 janvier.

J'appelle tous les Montbéliardais à se déplacer, elle mérite le coup d'œil !

Je vous invite maintenant à fêter notre amitié et notre coopération !

Je vous remercie.